

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 15 mars 2021

Le quinze mars deux mil vingt et un , à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de séances de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand HEYBERGER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 10

Présents : 09

Excusé, avec procuration : 1

Présents : M. Bertrand HEYBERGER, Maire; Mme Christine FUCHS, M. Stéphane BRELURUT, Maire-Adjoints; M. Pierre TRABER, Mme GERRER Aurélie, M. GANGLOFF François, Mme Harmonie REHM, M. J-Charles FARDEL, Mme Julie HEYBERGER, conseillers municipaux.

Absent -excusé :

Mme Maryline GIOIA, procuration à M. François GANGLOFF

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal du 21 décembre 2020
2. Exposé des Adjoints
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Budget Assainissement :
  - 4.1. Compte Administratif 2020
  - 4.2. Compte de gestion 2020
  - 4.3. Affectation des résultats
  - 4.4 Tarifs 2021
  - 4.5 Budget Primitif 2021
5. Enfouissement des réseaux secs centre ancien: résultat de l'ouverture des plis
6. Nouvel équipement terrain de jeux
7. Proposition d'achat de l'ancien dépôt des Sapeurs-Pompiers
8. CCPAROVIC : compétence mobilité
9. Désignation d'un référent "Jeunesse" à la CCPAROVIC
10. Election d'un nouveau délégué titulaire au SMITEURTC
11. Election de délégué au Syndicat Départemental du gaz et de l'électricité
12. Election de délégué au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux
13. Election de délégué au Syndicat des Employeurs Forestiers
14. Désignation d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres
15. Désignation d'un membre du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers
16. Divers et informations

Après les salutations d'usage, M. le Maire se réjouit d'accueillir les conseillers municipaux dans la salle de séances rénovée. Il profite de l'occasion pour encore remercier Mme Harmonie REHM et M. Jean-Louis MAENNER qui ont offert de leur temps pour ces travaux.

En raison de la crise sanitaire actuelle, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mener cette séance du Conseil Municipal à huis clos.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le huis clos pour la séance du Conseil Municipal de ce jour.**

## 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 décembre 2020

M. le Maire propose au Conseil municipal l'approbation du Procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020, dont chaque conseiller a été destinataire.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le Procès-Verbal de la séance du 21 décembre 2020**

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

## 2. Exposé des Adjointes

Intervention de Mme Christine FUCHS qui présente le coût de la rénovation de la salle de séances :

- peintures et papier peints	1 240 €
- parquet	5 400 €
- nettoyage des rideaux	475 €
- tringles à rideaux	550 €

Mme FUCHS rend compte de la réunion commission environnement de la PAROVIC :

- La récolte des ordures ménagères résiduelles est stable (133kg/habitant),
- bilan excédentaire de 237 000 € en hausse de 16 %, dû notamment à la fermeture de la déchetterie pendant 6 semaines de confinement
- la fiscalité reste inchangée pour l'exercice 2021

Intervention de Monsieur Stéphane BRELURUT :

- Présentation de 3 déclarations préalables

M. Luc ANDELFINGER  
4 rue des Prés

Prolongation d'un pergola

M. Gérald GASSMANN  
2 Passage des Vignes

Clôture

M. J-Marc BITZBERGER  
11 du Leberfeld

Construction d'un abri - clôture

- Compte-rendu des réunions d'orientation budgétaire du SCOT :
  - Service instructeur des autorisations d'urbanisme : 341 000 € sont prévus au budget de fonctionnement et 72 000 € en investissement; 5 communes supplémentaires vont adhérer au SCOT
  - Administration Générale : ce budget est établi pour financer la future révision du SCOT : sont prévus pour 2021 199 000 € en fonctionnement et 130 000 € en investissement

• Un rendez-vous a eu lieu avec Madame l'inspectrice d'académie le 25 janvier, à laquelle il a été évoquée la baisse des effectifs du RPI et le risque de voir une classe fermer pour la rentrée 2022. Madame l'Inspectrice a réitéré le fait de profiter de cette opportunité pour concentrer les deux classes de primaire qui se maintiendraient alors sur un seul site, entraînant la fermeture d'une école.

Le 4 février, un courrier de l'Inspection d'Académie alertait le SIVU des retards de bus engendrés par les travaux, occasionnant une perte de 20 minutes de classe pour les enfants de l'école d'Obermorschwihr.

Un comité directeur du SIVU s'est donc réuni le 10 février pour trouver des solutions. Plusieurs pistes de travail doivent être présentées plus en détail au comité directeur suivant.

Le 19 février, le comité directeur s'est réuni pour étudier deux solutions évoquées le 10 février : la première présentée par Cécile MAMPRIN consiste à fermer l'école d'Obermorschwihr temporairement jusqu'à la fin des travaux. La deuxième, présentée par Stéphane BRELURUT, propose un réajustement des horaires de bus et des horaires de la classe d'Obermorschwihr. C'est cette dernière solution qui est retenue pour être testée sur une période de six jours. Une décision doit être prise lors du comité directeur suivant dont la date est fixée le 17 mars.

### 3. Rapport des délégués auprès des EPCI

M. Jean-Charles FARDEL rend compte de la réunion budgétaire du SMITEURTC : le tarif reste inchangé à 1.40 € au m<sup>3</sup>.

### 4. Budget Assainissement

#### 4.1 Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme Christine FUCHS, Maire-Adjoint, afin de délibérer sur le Compte Administratif 2020 du budget assainissement, dressé par M. Bertrand HEYBERGER, Maire.

**Après examen, chapitre par chapitre, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020 du budget qui se présente comme suit :**

<b>Section d'Exploitation</b>	
<b>Dépenses :</b>	<b>36 600.10 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>108 805.52 €</b>
<b>Excédent :</b>	<b>72 205.42 €</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses :</b>	<b>57.46 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>24 483.92€</b>
<b>Excédent :</b>	<b>24 426.46 €</b>

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

#### 4.2 Compte de Gestion 2020

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 du budget assainissement a été réalisée par M. le Receveur en poste à Colmar et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif (budget assainissement) pour le même exercice.**

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

#### **4.3 Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020, décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

Report de l'excédent d'investissement :	<b>24 426.46 €</b>
En report à nouveau en section de Fonctionnement :	<b>72 205.42 €</b>

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

#### **4.4 Tarifs 2021**

##### **Fixation du montant de la redevance 2021**

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité :

- Maintient le montant de la redevance assainissement à 1,50 € par m3 d'eau

##### **Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)**

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir les tarifs de la PAC fixés en 2017 à savoir :

- Redevance de base par logement individuel: 2 000 €
- Collectifs : par logement supplémentaire : 500 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, maintient les tarifs 2021 de la PAC comme suit :

**Redevance de base par logement individuel: 2 000 €**

**Collectifs : par logement supplémentaire : 500 €**

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

#### **4.5 Budget Primitif 2021**

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du Budget Primitif 2021 du service Assainissement.

**Après examen chapitre par chapitre, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2021 / Assainissement et l'arrête comme suit :**

<b>Section d'Exploitation</b>	
<b>Dépenses :</b>	<b>108 835.00 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>108 835.00 €</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses :</b>	<b>239 763.00 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>239 763.00 €</b>

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

**5. Enfouissement des réseaux secs centre ancien :: résultat de l'ouverture des plis**

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs centre ancien suite à l'ouverture des plis.

**Lot Unique / Réseaux secs :**

L'entreprise CITEOS a présenté l'offre la plus avantageuse économiquement pour un montant de **101 902.65** €uros HT. (avec option réfection enrobé pleine largeur) pour la part communale et **93 595.81 € HT** pour le Syndicat d'Electricité.

**Le Conseil Municipal, après délibération :**

**-décide à l'unanimité des membres présent, de retenir l'entreprise CITEOS pour la part communale de l'enfouissement des réseaux secs centre ancien pour un montant de 101 902.55 € HT.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le marché, l'ordre de service et l'ensemble des factures y afférentes.**

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

**6. Nouvel équipement terrain de jeux**

La commission chargée de la qualité de vie, animation et de la vie associative a reçu plusieurs prestataires pour l'aménagement du terrain de jeux.

Des devis ont été établis par les sociétés SADT, HUSSON et EPSL pour l'achat d'un nouvel ensemble de jeux.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- choisit de retenir l'offre de la Société HUSSON pour la fourniture et la pose d'une structure CAMELEO pour un montant TTC de 26 354.88 €**

**- décide d'inscrire cette dépense au budget 2021**

**- charge Monsieur le Maire de solliciter au Conseil Départemental une subvention au titre du fonds de solidarité rurale**

**- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent**

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

**7. Proposition d'achat de l'ancien dépôt des Sapeurs-Pompiers**

En septembre dernier, M. et Mme José HERRERA proposaient à la commune le rachat de l'ancien dépôt des Sapeurs-Pompiers sis 10 Place de la République, dans le cadre de l'acquisition de la maison contigüe.

Le service des Domaines que nous avons consulté a estimé la valeur vénale de ce bien à 15 000 €.

Les époux HERRERA, par courrier du 18 décembre 2020 ont confirmé leur offre d'achat à hauteur de 15 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- autorise la vente de l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers sis 10 Place de la République - cadastré section 3 - parcelle 8 -0,32 ares - à M. et Mme HERRERA, domiciliés 1 rue de Marbach à**

**OBERMORSCHWIHR, pour la somme de 15 000 € : les différents frais annexes ( notaire, etc...) seront à la charge de l'acheteur**

**- autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et tous documents y afférent**

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

## **8. CCPAROVIC : compétence mobilité**

La loi d'orientation sur les mobilités du 24 décembre 2019 a organisé la compétence « mobilité » autour de la Région, Autorité organisatrice de la Mobilité (AOM) au niveau du maillage du territoire et des intercommunalités en tant qu'AOM locales.

La Communauté de communes pourrait prendre la compétence « mobilité » :

- Soit à l'échelle de son territoire
- Soit à une échelle plus large, après transfert de la compétence à un PETR, un Syndicat Mixte (transport, SCoT...)

Dans le cas contraire, la région devient automatiquement AOM sur le territoire de la CC au 1er juillet 2021.

La compétence d'AOM permettrait ainsi d'intervenir, par exemple, pour développer une offre adaptée aux territoires : transport à la demande, mobilités actives, partagées, ainsi que la mobilité solidaire.

La mise en place d'un outil de déplacement solidaire, identifié comme besoin dans le diagnostic de la Charte MSA de 2018, et envisagé dans le cadre des services de proximité à développer dans la Convention territoriale globale signée avec la CAF, serait une des possibilités offertes par la prise en compte de la compétence, d'en être maître d'ouvrage et de bénéficier d'aides. Plus largement, cette compétence permet d'élaborer une stratégie de mobilité dans le cadre du projet de territoire, soit en interne, soit à un niveau plus large comme le PETR Rhin Vignoble Grand-Ballon.

Il est à préciser que devenir AOM local n'implique pas le transfert des services dépassant le cadre du territoire comme les services de bus « traversants » ou les transports scolaires, gérés par la Région

Dans tous les cas, d'éventuels projets seront liés aux capacités financières de la Communauté de communes.

La procédure fixée par la loi pour ce transfert de compétence nécessite une décision du Conseil communautaire, votée à l'unanimité lors de sa séance du 9 décembre 2020, suivie du vote des conseils municipaux à la majorité qualifiée dans les trois mois suivants :

- des deux tiers des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population;
- ou de la moitié des conseils municipaux, représentant les deux tiers de la population.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**- autorise le transfert de la "compétence mobilité" à la CCPAROVIC**

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

### **9. Désignation d'un référent "Jeunesse" à la CCPAROVIC**

Le comité de pilotage jeunesse de la CCPAROVIC a pour objectif d'animer la politique jeunesse de l'intercommunalité dans les projets avec les jeunes, d'informer les acteurs impliqués, d'être un lieu de concertation et d'échanges.

Il est composé d'une personne référente de chaque commune, des jeunes, des professionnels du Service Animation Jeunesse et se réunit 3-4 fois par an pour:

- informer sur les activités, les fréquentations, les choix, les axes de travail,
- aider à la décision stratégique,
- annoncer des projets naissants,
- évaluer l'atteinte des objectifs,
- améliorer les processus qualité,
- planifier les événements clés,
- partager le diagnostic de territoire en matière jeunesse,
- partager l'appartenance au projet.

L'idée est donc de proposer à un membre du conseil municipal intéressé par les questions jeunesse au sein de la commune.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- désigne, suite à sa candidatures Mme Maryline GIOIA, référent "Jeunesse" à la CCPAROVIC

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

### **10. Election d'un nouveau délégué titulaire au SMITEURTC**

**M. Jean-Louis MAENNER ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal en décembre 2020, il faut le remplacer au SMITEURTC.**

Il est procédé, au vote secret, à l'élection d'un délégué titulaire.

Est candidat : M. J-Charles FARDEL

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants : 10  
Nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

A obtenu :

DELEGUE TITULAIRE : M. Jean-Charles FARDEL dix voix ( 10 )

**M. J-Charles FARDEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé délégué titulaire au SMITEURTC.**

Il est procédé, au vote secret, à l'élection d'un délégué suppléant pour remplacer M. FARDEL

Est candidate : Mme Christine FUCHS

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants : 10  
Nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

A obtenu :

DELEGUEE SUPPLEANTE : Mme Christine FUCHS dix voix ( 10 )

**Mme Christine FUCHS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée déléguée suppléante au SMITEURTC.**

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

### **11. Election de délégué au Syndicat Départemental du gaz et de l'électricité**

**M. Jean-Louis MAENNER ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal en décembre 2020, il faut le remplacer au Syndicat Départemental du gaz et de l'électricité**

Il est procédé, au vote secret, à l'élection d'un délégué titulaire.

Est candidat : M. Stéphane BRELURUT

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants : 10  
Nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

A obtenu :

DELEGUE TITULAIRE : M. Stéphane BRELURUT dix voix ( 10 )

**M. Stéphane BRELURUT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé délégué titulaire au Syndicat Départemental du gaz et de l'électricité**

*Délibération déposée le 17 mars 2021*



à la Préfecture de Colmar

**12. Election de délégué au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux**

**M. Jean-Louis MAENNER ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal en décembre 2020, il faut le remplacer au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux**

Il est procédé, au vote secret, à l'élection d'un délégué titulaire.

Est candidate : Mme Julie HEYBERGER

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants : 10  
Nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

A obtenu :

DELEGUEE TITULAIRE : Mme Julie HEYBERGER dix voix ( 10 )

**Mme Julie HEYBERGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé délégué titulaire au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux.**

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

**13. Election de délégué au Syndicat des Employeurs Forestiers**

**M. Jean-Louis MAENNER ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal en décembre 2020, il faut le remplacer au Syndicat des Employeurs Forestiers.**

Il est procédé, au vote secret, à l'élection d'un délégué titulaire.

Est candidat : M. Pierre TRABER

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants : 10  
Nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

A obtenu :

DELEGUE TITULAIRE : M. Pierre TRABER dix voix ( 10 )

**M. Pierre TRABER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé délégué titulaire au Syndicat des Employeurs Forestiers.**

Il est procédé, au vote secret, à l'élection d'un délégué suppléant pour remplacer M. TRABER

Est candidate : Mme Julie HEYBERGER

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants : 10  
Nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

A obtenu :

DELEGUEE SUPPLEANTE : Mme Julie HEYBERGER dix voix ( 10 )

**Mme Julie HEYBERGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée déléguée suppléante au Syndicat des Employeurs Forestiers.**

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

#### **14. Désignation d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres**

**M. Jean-Louis MAENNER ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal en décembre 2020, il faut le remplacer à la Commission d'Appel d'Offres.**

Il est procédé, au vote secret, à l'élection d'un membre titulaire.

Est candidat : M. François GANGLOFF

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants : 10  
Nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

MEMBRE TITULAIRE : M. François GANGLOFF dix voix ( 10 )

**M. François GANGLOFF, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre titulaire**

Il est procédé, au vote secret, à l'élection d'un membre suppléant pour remplacer M. GANGLOFF.

Est candidate : Mme Maryline GIOIA

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants : 10

Nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

MEMBRE SUPPLEANTE : Mme Maryline GIOIA dix voix ( 10 )

**Mme Maryline GIOIA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre suppléante.**

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

#### **15. Désignation d'un membre du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers**

**M. Jean-Louis MAENNER ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal en décembre 2020, il faut le remplacer au Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **désigne, suite à sa candidatures M. Pierre TRABER , membre suppléant du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers**

*Délibération déposée le 17 mars 2021  
à la Préfecture de Colmar*

#### **16. Divers et informations**

- Suite aux intempéries de début d'année et afin d'assurer la sécurité des bus qui l'empruntent, le chemin viticole qui sert d'itinéraire de délestage aux transports scolaires a fait l'objet d'une renivellement intégral. Un apport de 880 tonnes de recyclés granit a été nécessaire.
- M. le Maire a participé à une réunion des chefs de corps de VOEGLINSHOFFEN, HUSSEREN, OBERMORSCHWIHR et du SIVU HATTSTATT/ GUEBERSCHWIHR  
Un constat a été dressé concernant le manque de personnel disponible en journée.  
Une discussion s'est engagée sur le futur des corps ; 3 solutions se profilent :
  - faire un regroupement avec Voegtlinshoffen et Husseren : le personnel disponible reste limité
  - rejoindre le SIVU de Hattstatt/ Gueberschwihr avec implantation sur 2 sites (Hattstatt et Voegtlinshoffen) : cette solution n'est pas plus onéreuse et permet de maintenir un secours de proximité
  - fermer les corps et rejoindre le SDISUn courrier a été transmis au SDIS pour connaître les incidences financières d'une éventuelle adhésion au service départemental.  
La réflexion est encore en cours.
- M. le Maire présente à l'assemble l'avant-projet du cabinet LARBRE pour l'aménagement de la Place de la République.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 15 MARS 2021**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal du 21 décembre 2020
2. Exposé des Adjoint
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Budget Assainissement :
  - 4.1. Compte Administratif 2020
  - 4.2. Compte de gestion 2020
  - 4.3. Affectation des résultats
  - 4.4 Tarifs 2021
  - 4.5 Budget Primitif 2021
5. Enfouissement des réseaux secs centre ancien: résultat de l'ouverture des plis
6. Nouvel équipement terrain de jeux
7. Proposition d'achat de l'ancien dépôt des Sapeurs-Pompiers
8. CCPAROVIC : compétence mobilité
9. Désignation d'un référent "Jeunesse" à la CCPAROVIC
10. Election d'un nouveau délégué titulaire au SMITEURTC
11. Election de délégué au Syndicat Départemental du gaz et de l'électricité
12. Election de délégué au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux
13. Election de délégué au Syndicat des Employeurs Forestiers
14. Désignation d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres
15. Désignation d'un membre du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers
16. Divers et informations

Nom/Prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEYBERGER Bertrand	Maire		
Christine FUCHS	Adjoint au Maire		
Stéphane BRELURUT	Adjoint au Maire		
TRABER Pierre	Conseiller Municipal		
GERRER Aurélie	Conseillère Municipale		
GANGLOFF François	Conseiller municipal		
REHM Harmonie	Conseillère municipale		
FARDEL Jean-Charles	Conseiller municipal		
GIOIA Maryline	Conseillère municipale	Excusée, procuration à François GANGLOFF	
HEYBERGER Julie	Conseillère municipale		